

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 décembre 2018 annulant l'arrêté du 10 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière**

NOR : *INTA1834800A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 décembre 2018, l'arrêté du 10 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière est annulé.

*Nota.* – Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle, aux adresses électroniques : [gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr) ou [gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr).